



AUTO - MOTO - CYCLO - REMORQUE

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATEGORIE « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE

LA FORMATION EST EFFECTUEE AVEC LE VEHICULE FORD FOCUS ET D'UNE REMORQUE BOCKMANN , LE POIDS DE CET ENSEMBLE EST SUPERIEUR A 4.25T NOUS EFFECTUONS LA PARTIE HORS CIRCULATION SUR LA PISTE SITUEE AU PARKING DES

FOGES A

BOURBRIAC, UNE PARTIE THEORIQUE EST EFFECTUEE SUR LE PARKING PRIVE DE L'AUTO ECOLE SITUE

RUE GENERAL PASTOL , LA PARTIE EN CIRCULATION SE DEROULE A GUINGAMP ET LES ALENTOURS ET ENSUITE SUR LE SECTEUR DE LANGUEUX

Les enjeux de la formation à la conduite

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

Le déroulement de la formation

LAETITIA D , LA FORMATRICE A ELLE MEME FAIT UN DOCUMENT QUI REPREND LES INTERROGATIONS ORALE DU PERMIS BE HORS CIRCULATION (documents ci-après en pièce jointe)

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formatrice Laetitia D., qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

— la première : hors circulation ; — la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manoeuvres, dételage et attelage.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

INTERROGATION ORALE PERMIS REMORQUE / PLATEAU

• DEBUT

LA VT ET LA REMQ SONT PLACEES A COTE ET AU DEBUT DU SLALOM EN MARCHE AVANT

- FREIN A MAIN SERRE ... MONTRER LE VOYANT
- INSTALLATION FAITE LA MIMER OU L' EXPLIQUER DANS CET ORDRE ABSOLUMENT
- PORTE DOCUMENTS PRESENT DANS LA BOITE A GANTS
- ANOMALIES IL N Y A PAS D 'ANOMALIE

SUR LA VOITURE

- CARROSSERIE ET FEUX
- VITRAGE et RETROS (ne pas oublier de fermer les vitres) • ROUES(ne pas dire pneu mais roues)
- TACHE ABSENTE A L AVANT .. SE BAISSER POUR REGARDER

SUR LA REMORQUE

- BACHE ET ROUES
 - CARROSSERIE ET FEUX
 - CHARGEMENT pas d'anomalie au niveau de sa nature et de sa répartition gants pour ouvrir la bache
 - MISE EN MARCHE DU MOTEUR
 - PAS D'ANOMALIE / PAS DE VOYANT sauf frein à main APRES LA MISE EN ROUTE DU MOTEUR
- ## • POSITIONNEMENT NON EVALUE
- PRENDRE LES GANTS ET DIRE QUE LE VEHICULE EST IMMOBILISE ne pas oublier de fermer la portière

• COMPATIBILITES et ETAT

- ATTELAGE : CROCHET ET BOULE EN ETAT ET COMPATIBLES • CABLE DE FREIN EN ETAT ..PAS DENUDE
- PRISES ELECTRIQUES EN ETAT ET COMPATIBLES 13 BROCHES
- POIDS commencer par la remorque puis l'ensemble
VOITURE-----REMORQUE

1 _ LE Poids REEL de la remorque est 800 KG ce qui est inférieur au PTAC de 2700 KG donc la remorque peut être mise en circulation elle n'est pas en surcharge

2 le poids REEL DE L'ENSEMBLE EST D'ENVIRON 2 TONNES ce qui est inférieur au PTRA de 3100 KG donc l'ensemble peut être mis en circulation

- ATTELAGE desserrer le frein à main et avancer doucement la remorque vers la voiture
- NE JAMAIS PASSER PAR DESSUS LA FLECHE
- DESCENDRE LA ROUE JOCKEY

- VERIFIER ACCROCHE : BOUTON VERT VISIBLE ET REMONTER FLECHE AVEC LES MAINS (voiture se souleve) FAIRE UNE VERIF VISUELLE LA BOULE NE DOIT PAS APPARAITRE UNE MAUVAISE ACCROCHE EST ELIMINATOIRE !!!!

- CABLE DE FREIN + PRISE

- FREIN A MAIN DESSERE !

- DIMENSIONS

LARGEUR de la remorque 1.87M

HAUTEUR de la remorque 1.65M

LONGUEUR DE L ENSEMBLE 9M

RAPPEL DU PTRR DE 3100 KG (nb: un vh articule si son PTRR ne dépasse pas 3T5 IL peut franchir les panneaux d' interdiction aux 3T5)

- FEUX

DIRE LES TERMES : anomalies encore les feux à l' arrière de la voiture non demandés

- CROISEMENT ET POSITION (ne pas oublier les feux de gabarit a l' avant de la remorque)
- DETRESSE (NE PAS DIRE CLIGNOTANTS ET NE PAS OUBLIER LES REPETITEURS LATERAUX AU NIVEAU DES RETROS)

- STOP . le candidat appuie sur le frein et demande à l'inspecteur de vérifier derrière

THEME PUIS FICHES PUIS SLALOM

_ TIRAGE AU SORT DU THEME ET FICHE / SI FICHE NON SUE C EST ELIMINATOIRE!!!!

SLALOM 1 OU 2 ESSAIS LES 2 ROUES ARRIERES DE LA REMORQUE DOIVENT ETRE SUR LA LIGNE BLANCHE SINON ELIMINATION DU CANDIDAT

ON PEUT VERIFIER EN SORTANT MAIS NE JAMAIS DEPASSER LA LIGNE !!

- DETTELAGES APRES SLALOM

_ DIRE QUE LE VH EST IMMOBILISE

- FREIN A MAIN puis roue à descendre
- DECONNEXION (enlever prise , ne pas la mettre par terre)
- METTRE LA VOITURE A COTE DE LA REMORQUE SORTIR EN RAPPELANT ENCORE L' IMMOBILISATION DU VH

EN CIRCULATION :

- ROND POINT : serrer l'extérieur sauf si fléchage a l' entrée
- RETROS bien de servir des rétros extérieurs
- ACCELERER quand la remorque est droite par rapport à la voiture
- ANGLE MORT pour départ et entrée de 4 voies
- AUGMENTER les distances de sécurité avec les poids lourds
- UN ARRET EN CIRCULATION EST DEMANDE (aligner l'ensemble et repartir avec angle mort)
- POUR L'EXAMEN IL EST DEMANDE DE ROULER AUX VITESSES JEUNE

CONDUCTEUR 80 HORS AGGLOMERATION ET 100 SUR VOIE RAPIDE ...ON
ROULE A 90 SUR PORTION DE 4 VOIES LIMITEES A 90

THEME :

PORTE A FAUX AVANT 80 CM (voiture) ET ARRIERE IM50 (remorque)

FORD FOCUS 120 CV DIESEL BOITE MANUELLE 6 VITESSES

POIDS 80 KG (20x4 kg) DE CONES EN PLASTIQUE et CAISSE ENVIRON 50 KILOS

DIRECTION ASSISTEE ELECTRIQUE DONC PAS DE NIVEAU A FAIRE

RESULTATS SOUS 48 H SUR SITE SECURITEROUTIEREGOUV.FR TAPER LE NUM DE PERMIS
LA FEUILLE A IMPRIMER EST VALABLE 4 MOIS POUR CONDUIRE ..

Site ANTS pour faire le permis qui arrivera par recommandé il faut refaire des
photos numériques valables sous 48 h sur le site carte d' identité et permis
justificatif de domicile avec attestation d' hébergement si besoin (carte d'identité
de l' hébergeant) se munir du papier de réussite au permis



AUTO - MOTO - CYCLO - REMORQUE

DÉROULEMENT DE LA FORMATION AUX CATEGORIE « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

FORMATION EFFECTUEE SUR UNE MOTO 125 YAMAHA vs POUR LA CATEGORIE A1 OU SUR
KAWASAKI Z650 POUR LA CATEGORIE A2 ET A

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

LA FORMATION HORS CIRCULATION SE DEROULE AU APRKING DE LA SALLE POLYVALENTE DES FORGES A
BOURBRIAC , LA DUREE DE TRAJET POUR REJOINDRE L.A PISTE EST D'ENVIRON 10 MIN , POUR LES ELEVES NE
POUVANT PAS FAIRE LES TRAJETS AU DEBUT DE LA FORMATION NOUS AVONS UN PLATEAU QUI NOUS

PERMET D'ENVOYER LES VEHICULES SUR PLACES

POUR LA PARTIE CIRCULATION NOUS TRAVAILLONS SUR LE SECTEUR DE GUINGAMP ET SES ALENTOURS PUIS SUR
LE SECTEUR DE LANGUEUX ET YFFINIAC OU SE DEROULE LES EXAMENS

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement. Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs. Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Un de nos formateurs 2 roues Yannick ou Christian formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

| Bilan des compétences | Niveaux d'appréciation | | | | | Autonomie conscience du risque | | |
|---|------------------------|---|---|---|----|--------------------------------|-----|-----|
| | E | 0 | 1 | 2 | 3 | | | |
| Connaitre et maîtriser son véhicule | | | | | | | | |
| Savoir s'équiper et s'installer | | | | | | | | |
| Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes | | | | | | | | |
| Appréhender la route | | | | | | | | |
| Prendre l'information | | | | | | | | |
| Adapter son allure aux circonstances | | | | | | | | |
| Appliquer la réglementation | | | | | | | | |
| Partager la route avec les autres usagers | | | | | | | | |
| Communiquer avec les autres usagers | | | | | | 0 | 0 | 0 |
| Partager la chaussée | | | | | | 0,5 | 0,5 | 0,5 |
| Maintenir les espaces de sécurité | | | | | | 1 | 1 | 1 |
| Sous-totaux | | | | | | | | |
| Courtoisie | | | | | +1 | | | |
| Total général | | | | | | | | |



AutoEcole

SAINT-MICHEL

AUTO - MOTO - CYCLO - REMORQUE

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

FORMATION EFFECTUEE SUR DES FORD FIESTA ET FOCUS EN BOITE MANUELLE OU AUTOMATIQUE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile adaptée et équipée de doubles pédales, ford fiesta et focus (changement prévu en avril 2019) au sein de l'auto école saint michel et à circuler dans différentes configurations, nous allons en conduite sur Guingamp et les alentours Ploumagoar, Pabu, Saint-Agathon, garces, Plouisy sur les leçons d'une durée de 1h, et pour les cours de 2h à suivre nous pouvons aller sur Saint Brieuc, Lannion, Paimpol, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Un de vos 5 formateurs, christian, vannique LG, Yannick LF, Laetitia J ou Laetitia D sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H) SÉRIE

EXEMPLAIRE ADMINISTRATION

N° : _____ N° de département : _____

Date : _____ Centre : _____ Chargé de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____

Experteur - Nom : _____ Prénom : _____

Monsieur/Madame/M. M^{lle} : _____

Catégorie de permis sollicitée : A A1 B B1 EB C EC D ED

Attesté de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : (N/A) S

N° de département : _____ du pays : _____ (à joindre si plusieurs catégories de permis)

Régularisation dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____

Résultat d'examen

FAVORABLE

INSUFFISANT

Examen non mené à son terme

Codes spécifiques

01 101 102 103 105 4i

106 jusqu'à _____

Vaut titre de conduite à compter du : _____

Votre permis reste valide jusqu'au : _____

Autres codes : _____

Signature : _____

| Bilan des compétences | Niveaux d'appréciation | | | | | Autonomie conscience du risque | | |
|--|------------------------|---|---|---|---|--------------------------------|--------|----|
| | E | 0 | 1 | 2 | 3 | ions | itions | ne |
| Connaître et maîtriser son véhicule | | | | | | | | |
| Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord | | | | | | | | |
| Effectuer des vérifications du véhicule | | | | | | | | |

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;

- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ; e adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



AUTO - MOTO - CYCLO - REMORQUE

DÉROULEMENT DE LA FORMATION « B96 » DU PERMIS DE CONDUIRE

LA FORMATION EST EFFECTUEE AVEC LE VEHICULE FORD FOCUS ET D'UN VAN LE POIDS DE
CET ENSEMBLE EST COMPRIS ENTRE 3.5T ET 4.25T

NOUS EFFECTUONS LA PARTIE HORS CIRCULATION SUR LA PISTE SITUÉE AU PARKING DES
FOGES A

BOURBRIAC, UNE PARTIE THEORIQUE EST EFFECTUEE SUR LE PARKING PRIVE DE L'AUTO ECOLE
SITUE RUE GENERAL PASTOL LA PARTIE EN CIRCULATION SE DEROULE A GUINGAMP ET LES
ALENTOURS

Les enjeux de la formation à la conduite

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres. Votre formateur Laetitia D. qui sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Le déroulement de la formation

La formation, d'une durée de 7 heures se décompose en deux parties :

- 4 heures hors circulation alternant théorie et pratique pour acquérir des compétences relatives à la prise en charge et à l'utilisation d'un ensemble de véhicules.

Cette séquence alterne pendant 4 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif l'acquisition de savoirs et savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

A/Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge.

Les plaques : Plaques d'immatriculation, d'identification et de tare.

Le freinage des remorques

Les équipements obligatoires de la remorque :

- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissants, clignotant.
- Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres.
- Le triangle de pré signalisation.

B/Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble.

- Signalisation spécifique
- L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).

-Le chargement : répartition et arrimage.

C / Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ.

- Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment au niveau : des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.
- Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux : du véhicule tracteur et de la remorque.
- Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque. D/Réalisation d'exercices d'attelages et de dételage
- Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant de départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour la sécurité.

E/Réalisation d'exercice de maniabilité

- Réalisation de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.
- Réalisation de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

- 3 heures en circulation pour apprendre à adapter les comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble et aux risques qui y sont associés.

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques associés.

La séquence circulation s'effectue avec un maximum de 3 élèves dans la voiture tractrice et chaque élève effectue au minimum 50 minutes de conduite.

En circulation l'accent est mis notamment sur :

- La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale.
- Les angles morts.
- Les changements de direction.
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables).
- L'information et la communication avec les autres usagers.
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt.
- Les trajectoires (virages, voies étroites).
- La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève et notamment sur :

- Le ressenti de sa prestation.
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'un attelage.

Attestation

À l'issue de la formation, l'établissement agréé vous délivre une attestation de formation. Vous devez ensuite aller en préfecture pour faire porter la mention sur votre permis de conduire.



AutoEcole

SAINT-MICHEL

AUTO - MOTO - CYCLO - REMORQUE

LES ENJEUX DE LA FORMATION PREPARATOIRE

A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

POURQUOI MIEUX APPRENDRE À CONDUIRE ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

QUELLE EST L'UTILITÉ DE VOTRE LIVRET D'APPRENTISSAGE ?

Il est, avec votre demande de permis de conduire (FAC SIMILE ANTS , CERFA 02), le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;
- les compétences que votre formateur peut valider. Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

QUEL PROGRAMME DE FORMATION ?

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code de la route) pourra être suivie dans nos locaux avec un support BOX DVD et un enseignant.

La formation théorique porte sur :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
- Les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicament sur la route
- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- Les usagers vulnérables
- Les spécificités de certaines catégories de véhicule et les différentes conditions de visibilité leurs conducteurs
- Les gestes de premiers secours
- Les précautions à prendre en montant et en quittant un véhicule
- Le transport de personnes et d'un chargement
- La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule

Les cours thématiques

Les cours seront dispensés dans nos locaux.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- La vigilance à l'égard des autres usagers de la route ;
- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite

- L'influence de la fatigue sur la conduite
- Les usagers vulnérables - La pression sociale (publicité, travail, etc...)
- La pression des pairs. La formation pratique La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- 1 ère étape : maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- 2 ème étape : appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- 3 ème étape : circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- 4 ème étape : pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ; le comment ; les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ; les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail, etc ; l'auto-évaluation.

Programme de formation conforme au REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne):

LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

Pour la conduite supervisée :

La formation en conduite supervisée est une forme de conduite accompagnée réservée aux personnes âgées d'au moins 18 ans inscrites aux catégories B ou BA du permis de conduire.

Elle peut se faire soit directement à l'issue de la formation initiale, soit après un échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

Il faut dans tous les cas être titulaire de l'ETG depuis moins de 5 ans et avoir réalisé un minimum de 20 leçons en boîte mécanique ou 13 leçons en boîte automatique.

L'élève et l'accompagnateur devront faire un bilan (2 x 1h) avec un formateur avant d'obtenir l'attestation de fin de formation initiale. L'accompagnateur (ou les accompagnateurs) doit être titulaire du permis B depuis au moins cinq ans et ne pas avoir fait l'objet d'une annulation ou d'une invalidation du permis de conduire durant les 5 dernières années.

Il doit également avoir obtenu au préalable l'accord de sa compagnie d'assurance

La conduite anticipée :

Pour s'inscrire à l'Apprentissage anticipé de la conduite en école de conduite, il faut :

- Être âgé de 15 ans ou plus ;
- Avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule

Pour commencer la conduite accompagnée, il faut :

Avoir réussi le code de la route ;

avoir suivi une formation pratique de 20 heures minimum avec un enseignant de l'école de conduite;
Avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière qui se matérialise par la remise de l'attestation de fin de formation.

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

De réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;

De commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;

D'acquérir de l'expérience de conduite ;

De passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi.

En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans ;

D'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

Le déroulement de la conduite accompagnée

La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une durée d'au moins un an et une distance parcourue de 3 000 km minimum.

Cette période débute par un rendez-vous préalable et est ponctuée de deux rendez-vous pédagogiques obligatoires.

Le rendez-vous préalable a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

Le 1er rendez-vous pédagogique a lieu entre quatre et six mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale. C'est généralement un rendez-vous collectif avec d'autres élèves et leurs accompagnateurs.

Le 2e rendez-vous pédagogique a lieu après 3 000 km parcourus. Lors de ces rendez-vous pédagogiques, animés par un enseignant de la conduite, les élèves sont invités à échanger sur leurs premières expériences et sur des thèmes de sécurité routière. Une phase de conduite est également prévue pour mesurer les progrès réalisés par l'élève et apporter les conseils nécessaires pour continuer la conduite accompagnée dans de bonnes conditions.

COMMENT SONT ÉVALUÉS VOS PROGRÈS ?

Afin de disposer de repères, 4 grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.

- 1- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- 2- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- 3- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- 4- 4- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique. Les compétences détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des 30 objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Conduite accompagnée :

- Le déroulement des différentes formules de conduite accompagnée ;
- Les différentes attestations :
 - Attestation de fin de formation initiale
 - Autorisation de conduire en conduite supervisée
 - Attestation de fin de conduite accompagnée
- Les relevés de parcours ;
- Les comptes rendus de chaque rendez-vous pédagogique.

LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EXAMENS I. L'EXAMEN THEORIQUE

L'âge requis est de 15 ans minimum dans le cadre de la Conduite Accompagnée et 17 ans pour une formation traditionnelle au permis B ou Conduite Supervisée.

L'examen est organisé par des organismes privés agréés par L'État.

Le candidat est soumis à 40 questions et répond sur tablette individuelle certaines questions sont sous forme de vidéo ce qui demande d'être attentif comme en situation de conduite un formateur vous accompagne sur le centre d'examen

Le résultat :

il faut au minimum 35 bonnes réponses (soit 5 fautes maximum) pour réussir l'examen du code. Le résultat vous est transmis par mail le jour même.

Le code est valable 5 ans et permet de se présenter 5 fois à l'épreuve pratique II.

L'EXAMEN PRATIQUE

L'épreuve se déroule sur une durée de 32 minutes.

Un formateur vous accompagne sur le centre d'examen, vous vous installez au poste de conduite du véhicule-école et l'enseignant à l'arrière, l'expert prend place à l'avant côté passager.

L'épreuve pratique est évaluée par un expert :

inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Après avoir vérifié votre identité celui-ci vous explique les modalités de l'examen :

- Installation au poste de conduite
- Une phase de conduite effective en ville, sur route et autoroute
- La réalisation d'une manœuvre (marche arrière, épi, créneau, rangement en bataille) et d'un arrêt de précision.
- Procéder à un parcours de conduite autonome de 5 minutes environ en suivant un itinéraire ou en se rendant vers une destination préalablement établie
- Effectuer la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule
- Répondre à une question liée à la sécurité routière et aux notions de premiers secours (suspendu pendant la période covid)

Tout au long de l'épreuve vous devrez appliquer les règles du code de la route, adapter votre vitesse aux différentes situations dans un souci d'économie et de limitation de gaz à effet de serre, faire preuve de courtoisie envers les usagers vulnérables (cyclistes, piétons...)

Le résultat :

l'évaluation réalisée par l'expert consiste en un bilan de compétences devant être acquises pour conduire en toute sécurité.

L'expert réalise une analyse des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée et retranscrit de façon formelle ce bilan dans une grille d'évaluation.

Vous pourrez visualiser ce résultat entre 48 et 96 h après le passage de l'examen en consultant le site de la Sécurité Routière : securite-routiere.gouv.fr (résultat du permis de conduire) en cas de réussite vous devrez imprimer ou télécharger votre Certificat d'Examen du Permis de Conduire (valable 4 mois) en attendant votre permis de conduire.

Votre résultat est favorable :

vous pouvez effectuer votre demande de permis de conduire en ligne en vous connectant sur le site ants.gouv.fr

Vous trouverez sur ce site, la liste des documents nécessaires à votre démarche et les différentes étapes à valider pour obtenir votre titre définitif. Pour vous guider vous pourrez consulter des tutoriels vidéos.

COMMENT SE DERoule L'EXAMEN ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert :

l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- * Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- * Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;

- * Réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative
 - * Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière ;
 - * Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
 - * Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
 - * Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.
- L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Elle consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses.

Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle

RÈGLEMENT INTÉRIEUR AUTO-ÉCOLE SAINT MICHEL

(01/01/17)

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la discipline ainsi qu'à la sécurité de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves.
nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1 : L'auto-école saint michel applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur.

Article 2 : Tous les élèves inscrits dans l'établissement saint michel se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

Respecter le personnel de l'établissement

Respecter le matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin de ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.)

Respecter les locaux (propreté, dégradation)

Respecter les autres élèves sans discrimination aucune

Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussure ne tenant pas le pied ou à forts talons).

Les élèves sont tenus : de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...)

Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.

Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.

Respecter les autres élèves sans discrimination aucune.

Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours. (En cas de retard supérieur à 5 minutes, et afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance, il sera possible de ne pas autoriser l'accès à la salle de code.)

Il est interdit d'utiliser des appareils sonores (MP3, téléphone portable, etc.) pendant les séances de code.

Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.

Article 3 : Tout élève dont le comportement, ou autre, laisserait penser qu'il a consommé de l'alcool ou des stupéfiants sera soumis avant toute leçon de code ou de conduite à un dépistage réalisé par l'enseignant sous la responsabilité du directeur de l'auto-école. En cas de test positif, ou de refus de se soumettre au dépistage, la leçon sera annulée et facturée. L'élève sera immédiatement convoqué auprès du directeur pour s'expliquer et voir ensemble les suites à donner à l'incident.

Article 4 : Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le 1er versement n'a pas accès à la salle de code.

Article 5 : Lors des séances de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections, même si celles-ci, quand elles sont effectuées par l'enseignant, débordent un peu des horaires. Ce qui est important c'est d'écouter et de comprendre les réponses afin d'avoir un maximum de possibilité de réussir, à terme, leur examen théorique général.

Article 6 : Toute leçon de conduite non décommandée 48 h ouvrable à l'avance sans motif valable avec justificatif (certificat médical ou autre) sera facturée. Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide du répondeur, les annulations doivent être faites pendant les heures d'ouverture du bureau.

Article 7 : Les téléphones portables doivent être éteints en leçon de conduite et pendant les heures de code.

Article 8 : Il est demandé aux élèves de penser à lire les informations mises à leur disposition sur la porte de l'établissement (annulation des séances, fermeture du bureau, etc.).

Article 9 : Après la réussite de l'examen du code et à la première leçon de conduite, il sera remis à l'élève son livret d'apprentissage. Il faudra en prendre le plus grand soin car la présence de celui-ci est obligatoire (ainsi qu'une pièce d'identité) pour les leçons de conduite. En cas de non présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élève.

Article 10 : En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci : 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail / 45 à 50 minutes de conduite effective / 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève au bureau. Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchon ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite.

Article 11 : Aucune présentation à l'examen pratique ne sera faite si le solde du compte n'est pas réglé une semaine avant la date de l'examen.

Article 12 : Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen théorique ou pratique il faut : -
Que le programme de formation soit terminé :

- Avoir l'avis favorable du moniteur chargé de la formation ; -
- Que le compte soit soldé.

La décision d'inscrire ou pas un élève à l'examen est du seul fait de l'établissement. Cette décision est possible en fonction du niveau de l'élève, de sa situation financière auprès de l'auto-école et de l'avis de l'enseignant.

En cas « d'insistance » de qui que ce soit pour inscrire un élève à l'examen, une décharge sera signée et en cas d'échec, l'élève fera son affaire de retrouver une autre auto-école pour passer à nouveau son examen.

Article 13 : Durant sa formation et quelque soit la formule choisie (traditionnelle, conduite accompagnée ou supervisée) l'élève devra suivre 4 cours de formation théorique. Pour ce faire, l'élève devra s'inscrire au préalable au bureau. La participation des élèves à chacun de ces 4 cours d'une durée d'une heure est OBLIGATOIRE.

1er cours théorique : INSTALLATION ET SECURITE A BORD DU VEHICULE

2e cours théorique : LES CONTRÔLES

3e cours théorique : LES INTERSECTIONS

4e cours théorique : CROISER, DEPASSER, STATIONNER

C'est à l'élève de s'inscrire durant son apprentissage au moment de son choix (avant ou après avoir obtenu l'examen théorique général).

Tout élève n'ayant pas suivi l'intégralité de ces 4 cours OBLIGATOIRES ne sera pas inscrit aux épreuves pratiques du permis de conduire.

En fonction de la réglementation en vigueur d'autres cours pourront peut-être faire leur apparition pendant la formation de l'élève (cours de secourisme, etc.).

Article 14 : Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

Avertissement oral

Avertissement écrit

Suspension provisoire

Exclusion définitive de l'établissement.

Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation pour un des motifs suivant :

- Non paiement
- Attitude empêchant la réalisation du travail de formation
- Évaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée.

La direction de l'auto-école SAINT MICHEL est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.

Article 15 : Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation de l'auto école pour un des motifs suivant :

Non-paiement

Attitude empêchant la réalisation du travail de formation

Évaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée.

Non-respect du présent règlement intérieur.